

Pacs et usufruit

Par dendro

Bonjour,
je viens de me pacser avec le père de mes 2 enfants. nous souhaiterions établir un testament olographe pour assurer l'usufruit au dernier survivant de la maison que nous avons achetée à parts égales.
pouvez-vous m'indiquer les termes à employer dans mes phrases pour éviter tout mal-entendu? Est-ce qu'il y aura une part à payer à nos enfants?
Merci de votre aide.